



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83 Portable : 06 84 48 86 22
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Email : cgt2@gard.fr
Facebook : [cgt_cdgard](https://www.facebook.com/cgt_cdgard)

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DU 7 ET 8 NOVEMBRE 2019

I- Désignation du Secrétaire -Adjoint du Comité : CFDT

En préambule la CGT est intervenue pour faire une déclaration suite au débarquement des cadres de la DGS...

*« Monsieur le Président
Madame la directrice générale des services,*

La CGT tient à exprimer dans cette instance son profond désaccord sur le fond et sur la forme du débarquement des directeurs de la DGADS.

Outre la violence entraînée par les nouvelles méthodes d'un management agressif et inhumain nous tenons à mettre en avant également les impacts sur l'ensemble des agents du Département mais aussi sur les partenaires extérieurs.

Les explications apportées aux agents par la DGS n'ont pas rassurées ni convaincues.

La CGT s'interroge sur l'avenir des services publics au plan national mais aussi sur les orientations que prend notre collectivité sur les missions qu'elle doit tenir.

L'absence de vote de la DM ne fait que confirmer nos craintes.

La mise à l'écart des cadres a déstabilisé l'ensemble des agents toutes directions confondues et tous nos partenaires. Dans ce contexte les personnels de notre collectivité craignent à leur tour que de nouveaux challenges professionnels leurs soient imposés

Un manque d'orientations politiques accentué par une instabilité budgétaire entraine aujourd'hui une incapacité à travailler sereinement et une impossibilité de comprendre l'avenir de nos missions, des projets professionnels des services et même l'avenir de cette collectivité ».

II Pour avis et vote

2019-CT4-AV-1) Approbation du procès-verbal du CT du 27 et 28 juin 2019.

Pas d'observation.

III. Conditions de fonctionnement pour avis et vote

DGS- DGARI

2019-CT4-AV-2) DGS : actualisation de l'organisation de la direction générale des Services

- Création d'un service coordination direction générale.
- Direction inspection générale des services deviendra direction inspection générale des politiques publiques.
- Création d'une direction ingénierie financière et fonds européens.

La CGT questionne l'objet de ce rapport.

A notre sens, il s'agit bien d'une réorganisation de service mais pour l'administration c'est une actualisation du service. C'est pourquoi elle refuse de le passer en CHSCT...

La CGT demande donc quelle est la différence entre actualisation et réorganisation. Mme la DGS répond que cela ne concerne que 4 agents sur 3 600, que d'autres directions ont été réorganisées sans passage en CHSCT et que pour le parallélisme des formes il n'est pas utile de faire des études d'impact !

Il est surprenant que la cartographie actuelle présentée dans ce rapport au CT, est le reflet de la dernière cartographie qui a été validée au CHSCT du 26 septembre.

Ne participe pas au vote : CGT

Contre : SUD / CFDT

2019-CT4-AV-3) FRE Inspecteur

Concernant les missions : La CGT demande des précisions sur les enquêtes administratives : ce sont des enquêtes au sens administratif mais pas des enquêtes concernant les agents.

La FRE n'était ouverte qu'aux grades supérieurs du cadre d'emploi A.

Nous demandons qu'elle soit ouverte à l'ensemble du cadre (A et A+)

L'administration accepte nos modifications.

Pour : CGT / CFDT

Ne participe pas au vote : SUD

2019-CT4-AV-4) DGARI : ajustement de cartographie finances et contrôle de gestion
DGARI- suite

Ce rapport permet d'ajuster la direction des finances. Elle comporte désormais deux chargés de missions rattachés directement au directeur des finances et du contrôle de gestion.

La CGT demande d'où viennent les postes en redéploiement ?

Pas de réponse claire

A noter : une nouvelle fois des coquilles sur des documents à voter...

Contre : SUD / CFDT

Ne participe pas au vote : CGT

2019-CT4-AV-5) Le plan de formation

On nous présente le bilan formation sans information et documents préalables.

On nous fait savoir que le plan de formation 2019 sera à l'identique de celui de 2018...

Là, on nous présente un plan de formation de 2019 en novembre 2019 ! Dans un mois nous sommes en 2020 !

Le DRH nous assure que le plan 2020 sera présenté début 2020. Comme on nous dit à chaque fois... il rajoute que ce sera un plan biannuel...

La CGT a rappelé que le bilan chiffré, comme le plan de formation doit être voté en Comité technique et pas dans des groupes de travail.
Ce plan n'est pas au niveau, offre trop faible pour les agents, parcours du combattant pour suivre une formation, de manière générale trop insuffisant...

Contre : CGT / SUD

Pour : CFTD

2019-CT4-AV-6) Règlement des frais de déplacements

Experte : Marie MASSART

2019-CT4-AV-7) Règlement des frais de déplacements : Ce règlement a toujours été voté en comité technique. En raison des modifications apportées il doit être soumis au vote des élus à ce même comité technique. Syndicat CGT

Depuis le dernier règlement des frais de déplacements la CGT n'a cessé de répéter qu'il était bien trop contraignant et injuste.

On nous avait présenté la refonte de ce règlement sur la demande du Payeur qui imposait de nouveaux justificatifs.

Deux groupes de travail se sont réunis, posant des questions juridiques et pointant les incohérences du futur règlement.

Les documents présentés nous apprennent qu'aucun contact n'a jamais été pris avec le Payeur :

Pour nous, on modifie un règlement uniquement fondé sur des mensonges !

Mme Nury, Conseillère Départementale, rejoint les OS sur la lourdeur du « logiciel » et la non prise en compte d'un remboursement des frais.

Des problèmes techniques sont toujours d'actualité lors de la saisie des déplacements dans ce logiciel.

La DGS s'engage enfin à répondre sur les aspects juridiques avant la fin de la semaine prochaine.

La CGT demande une interruption de séance :

Suite à cette interruption toutes les organisations syndicales demandent le retrait

Le Président s'y oppose... contrairement au règlement intérieur du CT !

Le règlement est respecté, le dossier est retiré et reporté au prochain CT.

Dans l'attente, l'administration doit nous apporter des réponses par écrit :

- Justificatif lié à l'activité syndicale : ils doivent vérifier juridiquement concernant ces attestations,
- Frais moins de 30€,
- La collectivité a fixé à 6 mois, dans un but de gestion, le remboursement des frais de déplacement, toutefois c'est la prescription quadriennale qui s'applique lors du délai du remboursement. La notion des 6 mois sera retiré.
- Clarifier la notion d'états de frais. (Un déplacement, un Etat de frais)

Donc report du dossier au CT des 12 et 13 décembre.

La DGS convient et rappelle que tant que ce règlement n'est pas voté c'est l'ancien qui prévaut.

En réponse à la CGT sur les retards de remboursement, la DGS précise que si la DM n'est pas votée les frais engagés ne seront pas remboursés.

Point pour Information :

2019-CT4-I-2) Bilan social

Stabilité des emplois dans la collectivité même si nous notons une légère baisse des emplois titulaires.

Nous avons fait remarquer à l'administration que le nombre de renfort de personnel est stable depuis plusieurs années et qu'il serait préférable d'employer des fonctionnaires sur des postes pérennes.

Pyramide des âges : + ou – la même 318 agents de + de 60 ans

La CGT a demandé quelles mesures préventives sont prises pour garder la stabilité et la transmission des savoirs, de la mémoire et des compétences. La DRH nous précise que les équipes sont mobilisées...

Nombreux Assistants Familiaux de + de 60 ans

Action sociale : augmentation des remboursements crèche et aides exceptionnelles

Complémentaire santé : 907 agents en bénéficient.

Domage que nous n'ayons pas l'analyse de l'administration afin de la confronter avec la nôtre.

Domage que n'apparaissent pas toutes les heures supplémentaires des agents (payées et récupérées), le DRH pense que techniquement cela doit être possible !

Augmentation significative du nombre de jours Accident du travail/service, maladie professionnelle. La CGT demande quelles analyses et actions de prévention pour corriger cette situation : le DRH répond que plus il y a de la mobilité plus le risque est élevé, les équipes sont mobilisés sur la prévention...

Médecine Préventive : Visites médicales : Sur 3600 agents seulement 208 visites obligatoires ont été réalisées en 2018 ?

Ce n'est pas légal ; Ce n'est plus de la prévention. Monsieur Serre confirme nos propos mais nous rappelle les difficultés à recruter des médecins.

Commission des aides financières : La CGT a mis en avant l'augmentation de la paupérisation des agents du département au vu de la forte augmentation des demandes d'aides financières.

Nous n'avons pas de bilan concernant tous les dispositifs de la GPEC. Nous devons nous servir de ces données-là pour bâtir une part de l'avenir. Nous demandons donc et obtenons l'approbation du DRH pour le prochain bilan social.

2019-CT4-AV-8) Apprentissage : La CGT demande un règlement sécurisant les apprentis, les maîtres de stage et les usagers. Au regard des pratiques actuelles nous souhaitons que les choses soient actées.

Nous votons sur un principe de règlement à venir :

Pour : Unanimité

2019-CT4-AV-9) Rapport sur la mise en place d'une indemnité de mobilité suite aux réorganisations de services

La DGS remercie la CGT d'avoir fait avancer ce dossier lors des rencontres dans le cadre du mouvement social DGAML et après avoir pris attache avec la préfecture proposera à l'assemblée départementale le vote de cette indemnité avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Rappel du contexte CGT : suite du mouvement des personnels de la route, tous les agents du Département qui ont une mobilité subie suite à réorganisation vont pouvoir bénéficier de ce dispositif s'ils correspondent aux critères.

Pour : Unanimité

DGADCV

2019-CT4-AV-11) Direction Archives départementales
Amélioration du fonctionnement du service de la salle de lecture des Archives départementales

Un besoin d'une personne pour améliorer le fonctionnement de la salle de lecture était ressenti.

Les Archives Départementales bénéficient de 3 postes d'agents d'Etat dont la directrice. Un agent Etat est positionné sur un poste de fonctionnaire territorial. Ce n'était pas cohérent. Il retourne sur ces missions propres et il est proposé au vote la création d'un chef de service. Un appel à candidature devra être effectif à partir du 12 novembre. Pour la transformation du poste il sera validé (ou pas) au vote du budget.

Pour : Unanimité

2019-CT4-AV-12) Direction de la communication
Réorganisation de la direction de la communication

Pourquoi on réorganise, alors que le chef de service s'en va ? De plus, il y a moins d'un an, cette direction avait déjà subi une réorganisation. La collectivité est inscrite dans un processus de réorganisation permanente et ce sont donc les améliorations pour le service qui sont recherchées. Sur la cartographie cible, quand seront pourvus les postes vacants ?

Abs : CGT / CFDT

Ne participe pas au vote : SUD

2019-CT4-AV-13) Direction de l'Animation et du Développement Social du Territoire
FRE Médiateur Socio culturel

Calibrage : C/B nous demandons un calibrage B car toutes les fonctions dépendent de cette catégorie. Demande acceptée.

Pour : CFDT / CGT

Ne participe pas au vote : SUD

IV. Points pour information

DGARI

2019-CT4-I-1) Jours de fermeture administrative : 22 mai 2020 et 13 juillet 2020

Pas de débat !

2019-CT4-I-3) Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ; Comme la loi oblige ce rapport est présenté en Comité technique. Pour la CGT ce n'est qu'un Vademecum de bonnes intentions. L'élue nous précise que des outils d'évaluation seront mis en place ; Ce rapport n'est autre que celui présenté aux élus et disponible sur Intranet.

2019-CT4-I-4) Rapport sur la lutte contre l'attitude et les propos sexistes ;

Dans la droite ligne du rapport précédent il nous est présenté une analyse des décrets relatifs à ces délits. Un poste de chargé de missions transverses sera créé et opérationnel le 1^{er} janvier 2020. Suite aux évolutions, ce dossier sera à nouveau présenté à un autre CT.

2019-CT4-I-8) En raison du déménagement temporaire du CMS de Pissevin, certains agents sont obligés d'avoir de nouveaux déplacements professionnels pour lesquels ils ne sont pas indemnisés. Pourquoi ne bénéficient-ils pas du forfait Car urbain ?

Indemnité de transport ! Si l'agent effectue plus de 8 déplacements par mois à l'intérieur de sa résidence administrative, il peut en bénéficier !

2019-CT4-I-10) Pourquoi le Département du Gard fait le choix de privilégier Google comme moteur de recherche ?

Une circulaire de l'Etat de juin 2019 invite chaque collectivité à s'aligner sur le moteur de recherche et navigateur : QWANT.

L'administration va se renseigner si la faisabilité est possible auprès des services de la DISI.

2019-CT4-I-14) « Nous souhaiterions avoir des éléments sur les différentes expérimentations en cours concernant la mise en place de l'accueil inconditionnel, ces expérimentations ont un impact sur l'organisation de travail des personnels et sur leur mission. » Syndicat CGT

2019-CT4-I-11) Qu'en est-il de la désorganisation actuelle ? Nous avons plusieurs directeurs mis hors de leurs missions. C'est l'ensemble du personnel qui est affecté par ces méthodes brutales et remis en cause dans sa mission de service public, dans ses métiers aussi. Des bruits courent. Aucune explication. Ce qui confirme le mépris. Le personnel est très insécurisé et se sent menacé. Quelles politiques annoncent ces exactions ? Syndicat SUD

2019-CT4-I-12) « Réorganisation de la DGADS. Quelles sont les échéances de mise en œuvre des préconisations de l'AUDIT ? ». Syndicat CFDT

Ces trois questions sont traitées de concert.

Mme la DGS reconnaît enfin l'impact de ces débarquements dans les équipes.

La DGS précise que ces décisions faisaient suite à l'Audit qui demandait un changement de pilotage. Elle précise une nouvelle fois que cela a été fait « sans violence », avec l'aval des personnes concernées. Toutes les organisations syndicales se sont unies pour affirmer que le traitement fait aux personnes était violent et destructeur. Ce à quoi la DGS a pu répondre que les cadres concernés étaient satisfaits ce qu'a confirmé Monsieur SERRE. Pour Mme PAQUIEN « la preuve en est qu'elle a proposé deux postes dans sa propre direction et que les agents l'ont accepté. Celle-ci ajoutant que ces personnes n'étant pas schizophrènes ni masochistes cela prouvait les bonnes conditions de reclassement ». Pour la CGT changement de pilotage ne veut pas dire changement de pilote. Monsieur SERRE a dit que le Président avait présidé à la décision de mettre en place une « nouvelle équipe » rajeunie. Nous avons demandé des précisions sur les orientations politiques en ce qui concerne le social dans notre département. Nous sommes restés sans réponse.

Nous avons une fois de plus rappelé qu'aucun impact des conséquences de cet AUDIT n'a été communiqué aux agents et aux organisations syndicales alors que le premier impact pour la CGT a été ce débarquement de cadres.

2019-CT4-I-16) « Lors de la rentrée 2019/2020 les organisations syndicales ont été confrontées sans explications de l'administration, à un fléchage de 17 postes stagiairisés. Nous refusons un tel fonctionnement et demandons des explications sur les 17 postes. »

Syndicat CGT

Les organisations syndicales ont contesté la procédure de mobilité sur le 4/5 et 6° mouvement et le manque de lisibilité afférant à ces mobilités dues au nouveau référentiel collègue. En effet, à ce jour aucun document ne nous est parvenu qui nous permet de justifier la « justesse » des 17 postes créés. Nous aurions souhaité recevoir les documents nécessaires nous permettant d'effectuer notre rôle d'organisation syndicale. Cependant ces créations de postes sont la reconnaissance d'une revendication de la CGT de longue date.

En outre il nous a été précisé ce référentiel faisait apparaître des postes surnuméraires dans certains collèges, et que seul le collège de Vauvert pour l'année 2019/2020 a perdu un poste. Ces postes surnuméraires ne seront pas remplacés lors des départs en retraite.

2019-CT4-I-17) « Nous avons appris que des agents ATTEE fonction entretien, suivront des formations cuisine dans le but de travailler les liaisons froides et les liaisons chaudes en « autonomie. Nous souhaitons avoir des éclaircissements. » Syndicat CGT

La CGT demande si ces personnels vont être amenés à remplacer des cuisiniers absents. Le Directeur affirme que cela n'est pas envisagé, et que ces formations sont seulement obligatoires dans le cadre du PMS.

2019-CT4-I-18) SMET : organisation du garage, suite au départ du Chef du garage, le poste n'est toujours mis à la vacance. Pourquoi ? Syndicat CGT

Le Directeur précise qu'il souhaitait regrouper les véhicules légers et poids lourds sur les deux pôles garage ALES et NIMES. Il n'est pas envisagé de mettre ce poste à la vacance.